

Labour

Journal of Canadian Labour Studies

Le Travail

Revue d'Études Ouvrières Canadiennes



Daniel Thibault et Isabelle Pelletier, Désobéir : le choix de Chantale Daigle, série télévisée, série originale (Crave, Sophie Lorain, Alexis Durant-Brault et Antonelle Cozzoline, 2023)

Marie-Laurence Raby

Volume 93, Spring 2024

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1112036ar>

DOI: <https://doi.org/10.52975/lt.2024v93.017>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Canadian Committee on Labour History

ISSN

0700-3862 (print)

1911-4842 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Raby, M.-L. (2024). Review of [Daniel Thibault et Isabelle Pelletier, Désobéir : le choix de Chantale Daigle, série télévisée, série originale (Crave, Sophie Lorain, Alexis Durant-Brault et Antonelle Cozzoline, 2023)]. *Labour / Le Travail*, 93, 347–349. <https://doi.org/10.52975/lt.2024v93.017>

1960s excluded women's concerns, an absence that the Front de Libération des femmes du Québec (FLF) was formed to change. Inspired by Black nationalism, Indigenous politics, and left-wing currents, the FLF's Marxist influence is underexplored, though Ricci notes the important work done by Madeleine Parent and Lea Roback, both important union leaders and figures on the left as well as bridge builders with women from various cultures. Language was tied to the nationalist agenda. While the early manifestations of feminism in Montreal appeared among English-speaking university students and were nourished by English-language texts such as the 1968 McGill Birth Control Handbook, by the 1970s, French texts appeared and groups such as the FLF moved to exclude Anglophones from membership—not only for nationalist reasons but also because of class differences; women from Anglophone Montreal tended to be from more comfortable backgrounds while Francophone women came from more working-class families. The FLF saw women's exploitation and unequal status as part of the wider context of economic exploitation and national liberation. Eventually the group dissolved as members joined Marxist groups. A few ex-FLF members went on to form the Centre des femmes, a small group of revolutionary feminists that defended abortion, took anti-capitalist positions, and worked to increase women's presence within the nationalist movement including the Parti Québécois.

Ricci's probe into the tangled world of Quebec feminism underlines the challenges and barriers within the movement. As she notes, we have been fighting a serious backlash since the 1980s yet the women's movement has succeeded in "mainstreaming feminist analysis." (196) There remain dangers as well: while more visible, racialized and Indigenous

women's needs and contributions challenge us to re-envision a politics of multiple sovereignties and political solidarity. In addition, Ricci urges that much more research needs to be done to uncover missing aspects of feminism's history, a challenge that future scholars and activists need to embrace. *Countercurrents* has provided readers with a rich and thoughtful analysis.

LINDA KEALEY

University of New Brunswick

Daniel Thibault et Isabelle Pelletier, *Désobéir : le choix de Chantale Daigle*, série télévisée, série originale (Crave, Sophie Lorain, Alexis Durant-Brault et Antonelle Cozzoline, 2023)

LA SÉRIE *DÉSObÉIR : le choix de Chantale Daigle* (mars 2023) est réalisée par Alexis Durand-Brault et produite par Sophie Lorain, Alexis Durant-Brault et Antonello Cozzolino. En six épisodes d'une quarantaine de minutes, les scénaristes Daniel Thibault et Isabelle Pelletier nous plongent au cœur de l'affaire Tremblay c. Daigle qui a ébranlé les tribunaux québécois et canadiens à l'été 1989. Elle met en scène Éléonore Loiselle et Antoine Pilon dans les rôles de Chantale Daigle et Jean-Guy Tremblay.

L'affaire Tremblay c. Daigle est un litige de droit civil : invoquant la personnalité juridique du fœtus, Jean-Guy Tremblay obtient une injonction interlocutoire le 7 juillet 1989 pour forcer son ex-conjointe à poursuivre sa grossesse. Cette injonction devient permanente à la suite du jugement Viens du 17 juillet 1989 et est maintenue par la Cour d'appel. Alors la seule femme au Canada à ne pas avoir le droit d'avorter, Chantale Daigle se rend clandestinement aux États-Unis pour obtenir un avortement tardif (22 semaines) alors que la bataille judiciaire se poursuit en Cour suprême. Elle gagne

finale-ment sa cause en août 1989. Après le jugement de 1988 (*Morgentaler c. la Reine*), décriminalisant l'avortement au Canada, le jugement Tremblay c. Daigle statue que le fœtus n'a pas de personnalité juridique, solidifiant le droit des Canadiennes à l'avortement. Cette histoire plus grande que nature enflamme l'univers médiatique québécois le temps d'un été.

La série télévisée porte à l'écran cette bataille judiciaire. Deux trames narratives s'entrecroisent : l'une retrace la rencontre et la relation de Chantale Daigle et Jean-Guy Tremblay (1988) et l'autre s'attarde sur les procès. (1989) Le premier épisode s'ouvre sur cette fameuse citation de Simone de Beauvoir : « N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant ». La série débute et se termine sur une scène de la famille Daigle décorant un sapin de Noël au début de décembre 1989 – après la victoire de Daigle en Cours suprême. Les festivités sont interrompues par un reportage télévisé sur le féminicide de Polytechnique. Chantale appelle Andrée Côté et Ginette Bastien (militantes féministes) et leur demande si sa cause a pu être le déclencheur de cette attaque. Bastien lui répond que les femmes n'ont pas d'autre choix que de continuer à se battre. La série se termine sur cette réplique coup de poing de Daigle : « Oui mais... C'est tu ça qui nous attend toute notre vie ? »

Le propos est clair, presque didactique : les attaques contre le droit à l'avortement et l'attentat de Polytechnique sont liés par le ressac antiféministe qui marque la fin des années 1980 et les années 1990. Cette série est ainsi éminemment ancrée dans une lecture féministe des

événements, mettant en lumière le droit des femmes à disposer de leur corps et les attaques contre celui-ci. Sortie moins d'un an après le renversement de l'arrêt *Roe v. Wade* aux États-Unis, la production insiste sur la fragilité des droits des femmes en général et du droit à l'avortement en particulier, le passé faisant écho au présent.

Le premier épisode de la série dépeint la rencontre entre Chantale et Jean-Guy. C'est la lune de miel et rien ne laisse présager que Jean-Guy est un manipulateur narcissique. Au fur et à mesure que la série avance, on voit la relation se détériorer et les comportements de Tremblay devenir de plus en plus violents. Il est contrôlant et jaloux, la violence physique côtoie la violence psychologique et verbale. Après chaque éruption, il s'excuse et fait valoir l'amour qu'il porte à « sa » Chantale. On comprend que ce qu'il cherche est surtout le contrôle à tout prix. Lorsqu'elle s'éloigne de lui, il la menace de « finir dans Allô Police », une revue sensationnaliste couvrant les actualités criminelles. Sa violence est de plus en plus explosive, particulièrement lorsqu'il la soupçonne de s'être fait avorter malgré l'injonction, preuve ultime qu'il a perdu le contrôle sur elle. Sans montrer de scène de passage à tabac spectaculaire, la violence conjugale est abordée dans toute sa banalité, au quotidien. La série illustre ainsi le concept de continuum des violences développé par Liz Kelly.

Lorsqu'elle quitte Jean-Guy Tremblay, la grossesse de Chantale Daigle est déjà passablement avancée (17 semaines). Elle doit être référée à Sherbrooke, où se trouve alors le seul Hôpital à offrir des avortements tardifs. Durant les années 1980, l'accès aux avortements au-delà de 12 semaines de grossesse se raréfie au Québec, avec une quasi-disparition des services pour les interventions de plus

de 16 semaines. À cause des injonctions et des délais judiciaires, Chantale Daigle dépasse le cap des 20 semaines de grossesse : l'avortement au Québec n'est alors plus possible. Daigle contacte des militantes féministes qui organiseront son avortement illégal dans une clinique de Boston. (épisodes 5 et 6) La mise à l'écran de ce voyage aux États-Unis suit scrupuleusement le récit qu'en fait Louise Desmarais. (*La bataille de l'avortement*, 2016)

Cependant, un point faible de la série demeure la manière dont la mobilisation féministe entourant l'affaire Daigle est dépeinte. En effet, on comprend mal qui sont les féministes qui organisent la lutte et quel est l'objectif de cette lutte. Si les noms de certaines organisations sont mentionnés – la Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit (CQDALG) et le Centre de santé des femmes de Montréal (CSFM) – leur rôle n'est pas défini. C'est alors la CQDALG, dont la porte-parole est Andrée Côté, qui appelle les militantes de la province à participer à une cellule de crise dont l'objectif est de mobiliser les Québécoises lors d'une grande manifestation à Montréal – montré dans la série, mais de manière désincarnée. Elles signent également un manifeste et réagissent en conférence de presse aux procès. La série donne toutefois l'impression que les féministes agissent en vase clos, que leurs actions sont complètement dissociées des procès. Le « commando » qui emmènera Daigle à Boston est organisé par des travailleuses du CSFM – qui a un historique de pratique d'avortements illégaux et de référence aux cliniques américaines. La série ne permet toutefois pas de saisir ces racines, ni pourquoi ce sont ces militantes qui organisent l'avortement de Daigle. Bref, la série s'inscrit dans un courant historiographique qui a tendance à dissocier l'histoire des mobilisations

féministes pour l'avortement (souvent invisibilisées) des luttes judiciaires.

La série restitue toutefois très bien les plaidoyers avancés par les avocats de Tremblay et montre l'importance du mouvement anti-choix dans cette cause. On comprend que Tremblay est instrumentalisé par ce mouvement, dont l'objectif est la recriminalisation de l'avortement en s'appuyant sur des tentatives semblables de faire valoir la personnalité juridique du fœtus aux États-Unis et en Ontario (avec le procès de Barbara Dodd). Bien que ce ne soit pas abordé par la série, cette offensive anti-choix s'inscrit aussi dans la continuité de poursuites intentées contre des médecins et des CLSC en 1986 – dont l'une ayant pour tête d'affiche le boxeur Reggie Chartrand.

Enfin, *Désobéir : le choix de Chantale Daigle* est une excellente série dont le propos historique est bien servi par une mise en récit féministe. Elle s'adresse aux amateurs de causes judiciaires, mais présente quand même plusieurs acteurs sociopolitiques – les groupes féministes et anti-choix, notamment – bien qu'elle ne permette pas de saisir dans toute leur complexité les dynamiques sociohistoriques qui sous-tendent ces procès.

MARIE-LAURENCE RABY
Université Laval

Andréane Gagnon, *Regards croisés sur la grève d'Amoco à Hawkesbury, une histoire ouvrière de l'Ontario français* (Sudbury: Éditions Prise de parole, 2023)

AU COURS DES ANNÉES 1970, les revendications sociales et linguistiques franco-ontariennes se font de plus en plus entendre. Dans la province voisine, le nationalisme québécois connaît un